

# CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

NOM .....

PRENOM .....

Cette chartre précise les droits et les devoirs des enfants et leurs parents. Elle sera signée en début de période et constituera le règlement interne de l'École de Golf.

## **Ponctualité :**

Être ponctuel aux séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles.

La durée des leçons est d'une heure et demie et cela inclus la distribution du matériel, des balles, l'accès à la zone d'entraînement et la restitution du matériel en fin de leçon.

Les élèves doivent attendre leur enseignant sur le putting au début de chaque leçon.

## **Correction :**

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité, ni au bon déroulement des séances.

Lors de sa présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres.

Tu devras respecter les installations, ramasser tes balles sur le green d'approche et tes seaux, relever tes pitch, ratisser les bunkers, replacer les divots, etc....

Respecter les autres joueurs sur les zones de putting et green d'approches.

Avoir une tenue vestimentaire adaptée (pantalons, bermuda, ceinture et Polo)

## **Respect :**

Respecter le matériel de prêt, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

L'accès au parcours est ouvert aux enfants de l'école de golf sous conditions et l'autorisation de l'enseignant.

Pour l'accès au parcours, il est obligatoire de réserver un départ à l'accueil du golf.

Les jours de compétitions, les enfants pourront être accompagnés par leurs parents à conditions que ceux-ci n'interviennent pas dans le jeu.

**IMPORTANT :** En cas de non-respect de la chartre, la direction du golf se réserve le droit de suspendre ou de refuser l'accès au cours temporairement ou définitivement.

Date :

L'élève

Les Parents